

Initiatives ministérielles

financement de la recherche qu'il aurait dû assumer en premier lieu.

En considérant la motion n° 2, il me vient une autre idée. Puisque nous envisageons de percevoir de l'argent directement auprès des agriculteurs pour financer la recherche sur l'amélioration des plantes, j'espère que, lorsqu'une nouvelle variété sera obtenue grâce à la recherche qu'ils ont financée, ces mêmes agriculteurs n'auront pas à payer des certificats d'obtention pour avoir le privilège de cultiver la nouvelle variété.

Je pense que c'est notamment ce que cherche à éviter le député de Frontenac. Si nous savons quelles variétés notre argent à permis de produire, grâce aux retenues effectuées sur nos ventes de grains, nous devrions donc avoir l'assurance que nous ne paierons pas des certificats d'obtention pour ces variétés, parce que nous aurons déjà payé une fois.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je ne prendrai que quelques minutes pour commenter les amendements dont nous sommes saisis cet après-midi, et plus précisément les motions n°s 2 et 3, avant de clore le débat.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que, lorsque le ministre de l'Agriculture est intervenu pour débattre des motions n°s 1, 4 et 5, il a omis d'aborder un certain nombre de questions soulevées par les députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même tout au long du débat.

J'ai tenu, en particulier, à appuyer mes électeurs qui vivent dans le nord-ouest de la Saskatchewan et qui réclament l'élargissement du mandat de la Commission canadienne du blé.

• (1655)

D'ici la fin de la journée, j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour déclarer à la Chambre et aux agriculteurs de la Saskatchewan et des Prairies qu'il appuie, tout comme son parti, l'élargissement du mandat de la Commission canadienne du blé, qui agit à titre d'office de commercialisation du grain canadien.

Puisque vous venez de l'ouest du pays, vous conviendrez sûrement, monsieur le Président, que la Commission canadienne du blé rend depuis longtemps de grands services aux agriculteurs de l'ouest du Canada et qu'elle a toujours réussi à dénicher des marchés de premier ordre pour le grain canadien. Ces marchés de premier ordre se situent souvent près de la frontière du Canada, comme c'est le cas de nos jours.

Ceux qui, à l'instar du Parti réformiste, préconisent l'établissement de deux systèmes de commercialisation du grain oublient que le principal marché du blé n'est pas toujours le marché américain. Il s'agit parfois du Japon ou de l'Arabie saoudite. Compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture en Chine, il est fort possible que le marché de premier ordre se situe bientôt dans ce pays. Aucun de ceux qui prônent deux systèmes de commercialisation ne saurait jamais survivre sans l'aide de la Commission canadienne du blé dans un marché qui est présentement dominé par un pays situé ailleurs qu'en Amérique du Nord. De toute façon, j'espère que le ministre de l'Agriculture prendra le temps d'en parler.

Pour ce qui concerne plus précisément les modifications, je ne peux pas m'empêcher d'approuver ce que vient de dire le député de Mackenzie au sujet de la protection des obtentions végétales. Des gens de ma circonscription se sont opposés, il y a quelques années, à ce que soit présentée et adoptée la Loi sur la protection des obtentions végétales, soutenant alors qu'elle amènerait une plus grande concentration des obtentions végétales au sein des multinationales, d'autres sociétés, ce qui ferait monter le prix de revient des produits agricoles et des céréales en particulier. Lorsque le prix de revient augmente et que la production d'obtentions végétales est liée à la production d'engrais et de produits chimiques de toutes sortes, les prix des intrants augmentent aussi.

Mes électeurs voient maintenant un lien possible entre la loi et le fait qu'une partie de leurs contributions à l'égard des obtentions végétales est peut-être versée à des particuliers ou à des sociétés qui profitent financièrement des programmes d'obtentions végétales aux dépens des producteurs. Le gouvernement devrait examiner cette situation de très près, car on ne peut pas compromettre la recherche financée par le gouvernement en matière de variétés de céréales au profit d'entreprises et au détriment des producteurs et du secteur agricoles de notre pays.

J'ai longtemps été le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière environnementale et je me suis occupé de questions démographiques et écologiques, questions qui, dans mes recherches, m'ont aidé à comprendre que le besoin en denrées agricoles augmente avec la population. Que les céréales servent à nourrir les gens ou à nourrir le bétail, les poissons ou d'autres sources de protéines ou de nourriture pour la consommation humaine, la céréaliculture deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que la population mondiale s'accroît.

Comme les rendements doivent s'améliorer, il faudra aussi transférer le soutien et les ressources aux céréaliculteurs afin d'assurer un approvisionnement régulier en provenance de cette partie-ci du monde où les céréales poussent si bien vers les régions du monde où la population s'accroît.

• (1700)

Pour cette seule raison, qui n'était pas vraiment prévue dans la motion n° 2, j'envisage d'appuyer cette motion telle que proposée. Évidemment, j'espère que le ministre de l'Agriculture songera à tout cela lorsqu'il envisagera de présenter une autre loi ou peut-être même de modifier celle-ci.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'agroalimentaire, Lib.): Durant le débat qui s'est déroulé ici cet après-midi sur les diverses motions à l'étude, les députés d'en face m'ont invité à aller bien au-delà du sujet précis que nous examinons aujourd'hui.

Bien que je sois tenté de répondre de façon détaillée à certaines des remarques qui ont été faites cet après-midi relativement aux motions n°s 1, 2, 4 et 5, je vais m'en tenir au sujet précis sur lequel porte ce débat, comme j'ai l'habitude de le faire, et réserver mes commentaires plus généraux pour une autre occasion.